



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de convocation
Le 4 décembre 2020

Objet de la délibération

Recrutement animateurs pour
Accueil de Loisirs
2021

CM 2020//12-D10

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 16/12/2020

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 16/12/2020

ID : 059-215901281-20201210-CM202012D10-DE

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Capinghem

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 10 décembre, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, G.CHATEAU, F.TREDEZ, E.BARBAY, P.MOUCHON, G.OUDAERT, JM.CLERFAYT, A.KIMOUR, K.UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir :

JM.SPETEBROODT > pouvoir à MC. FICHELE,

N. ROUBAUD > pouvoir à K. UDRY,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2^e,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des directeurs et animateurs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune suivant le nombre d'enfants inscrits pour les différentes périodes de l'année 2020,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, de :

↳ RECRUTER autant que de besoin, des agents contractuels non titulaires saisonniers, stagiaires BAFA, titulaires BAFA, ou directeur d'ALSH titulaire du BAFD, pour la période du 20 février au 31 décembre 2021 sur les bases suivantes :

A ce titre sont créés à temps complet dans le grade relevant de la catégorie C,

Niveau de l'animateur	Grade	Echelle Echelon	Indice brut	Nombre maximum
Directeur CLSH titulaire BAFD	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C 3 1	380	1
Titulaire BAFA	Adjoint d'animation	C 1 3	356	10
Stagiaire BAFA (en formation pratique)	Adjoint d'animation	C 1 2	355	5
Non diplômé	Adjoint d'animation	C 1 1	354	1

↳ INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2021..

Cristian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

